

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

Délibération n°2022.10.159

Bilan sur la mise en accessibilité des services de transports urbains mis en place par GrandAngoulême - Rapport annuel 2022

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 07 octobre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Sophie FORT à Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Sandrine JOUINEAU à Vincent YOU, Annie MARC à Yannick PERONNET, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Hassane ZIAT à Michaël LAVILLE, Zalissa ZOUNGRANA à Catherine REVEL,

Excusé(s):

Frédéric CROS, Françoise DELAGE, Francis LAURENT, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022_10_159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Publication : 20/10/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION
N° 2022.10.159

MOBILITES

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

BILAN SUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS MIS EN PLACE PAR GRANDANGOULEME - RAPPORT ANNUEL 2022

Conformément à la législation en vigueur, GrandAngoulême a créée en 2007 une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission exerce ses missions dans la limite des compétences de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, en particulier sur les services de transports urbains (réseau möbius), mis en place par GrandAngoulême.

La commission intercommunale d'accessibilité s'est réunie le 14 juin 2022 afin de faire un point d'avancement sur les actions intégrées à l'ADAP. Cette commission ne se substitue pas aux commissions d'accessibilité créées par les communes.

Pour rappel, GrandAngoulême a validé en 2016 un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) pour le réseau de transport urbain ; celui-ci s'articule autour de divers axes : formation du personnel au contact des Personnes à Mobilité Réduite, mesures pour l'information accessible à tous, programme de travaux à réaliser pour rendre accessibles les arrêts de bus dits « prioritaires », achat de véhicules accessibles. Une planification initiale sur 3 ans avait initialement été définie.

Compte-tenu des nombreux projets sur lesquels GrandAngoulême a travaillé (mise en place du BHNS, réorganisation du réseau de transport), des demandes de prorogation ont été sollicitées et acceptées entre 2019 et 2022. La dernière a été accordée en février 2022 pour une augmentation du délai de réalisation de 3 ans. Ceci est en cohérence avec les programmes de travaux définis par GrandAngoulême (arrêts BHNS et non BHNS).

Il ressort de l'état d'avancements présenté en commission intercommunale d'accessibilité le 14 juin 2022 les éléments suivants :

Equipements pour le matériel roulant

100 % du parc est accessible, ce qui signifie que l'ensemble des bus/minibus sont équipés d'une rampe d'accès, de places pour les Usagers en Fauteuil Roulant/Personnes à Mobilité Réduite (73 % en 2016), de dispositifs d'information visuelle (100 % en 2016) et auditif (0 % en 2016).

Information voyageur

Plusieurs actions ont été menées en ce sens pour garantir l'accessibilité sur ce point :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022_10_159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022
Publication : 20/10/2022

- Site internet : système permettant une meilleure visualisation (zoom sur la page), lecture vocale du site,
- Application pour Smartphone « Vocabus », permettant d'obtenir rapidement le temps d'attente du prochain bus par arrêt. Ces informations sont données vocalement,
- Affichage à l'arrêt conforme à la réglementation : le renouvellement complet des équipements est en cours pour permettre un affichage réglementaire (abris/poteaux) conforme à la réglementation,
- Information sonore à l'arrêt et information en temps réel possible sur certains arrêts par le biais d'écrans installés, avec déclenchement de l'information sonore par télécommande,
- Information visuelle « Facile à Lire et à Comprendre – FALC », à certains arrêts par la mise en place d'écrans disposant de photos, de logos, d'images et de pictogrammes,
- Information sonore à la montée dans le bus : diffusion d'un message sonore par les haut-parleurs à l'extérieur des bus,
- Valideurs de titres de transport optimisés, information visuelle contrastée et information sonore,
- Recensement des points de vente accessibles (agence commerciale et points relais).

Formation du personnel

En 2021, la totalité du personnel a pu être initié à la problématique de l'accessibilité. Elle a vocation à être suivie de manière obligatoire par l'ensemble du personnel de conduite, susceptible d'être en contact avec des personnes atteintes de handicap, quelle que soit sa nature.

Infrastructure

En 2017, 607 points d'arrêt ont été considérés comme prioritaires et ont fait l'objet d'une classification : BHNS, à déplacer, à reprendre, à aménager.

81 de ces points d'arrêt ont fait l'objet d'une demande de dérogation en raison d'impossibilités techniques avérées ou lorsque le coût serait manifestement disproportionné.

Sur le BHNS, 36 points d'arrêt sont accessibles et 28 points d'arrêt ne le sont pas. Parmi ces points d'arrêt, 6 seront supprimés, 8 en travaux en 2022, 8 en 2023, 2 à une date ultérieure. 4 points d'arrêts sont en impossibilité technique avérée.

Une campagne de réalisation de l'accessibilité des autres points d'arrêt est en cours de réalisation et sera également mise en place en 2023 avec la réalisation de 3 campagnes, soit 50 points d'arrêt environ.

Considérant que la commission intercommunale d'accessibilité du 14 juin 2022 a pris acte de ce point d'avancement relatif à la mise en accessibilité du réseau de transport urbain de GrandAngoulême,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022_10_159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022
Publication : 20/10/2022

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE du point d'avancement relatif à la mise en accessibilité du réseau de transport urbain de GrandAngoulême.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221013-2022_10_159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022
Publication : 20/10/2022